

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 15 SEPTEMBRE 2022

N° 2022-362 POLARIS – ELAGAGE DES ARBRES

Nomenclature des actes :1.7

Vu la délibération n° 2020-161 du 24 juin 2020 donnant délégation à la Présidente,

Un élagage des arbres doit être réalisé sur Polaris à l'automne 2022.

La Présidente décide de valider le devis de SAS BOCASEVRE ENVIRONNEMENT pour un montant de 24 816,00 € TTC.

À CHANTONNAY, le 15 septembre
2022

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

#signature

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 15/09/2022.